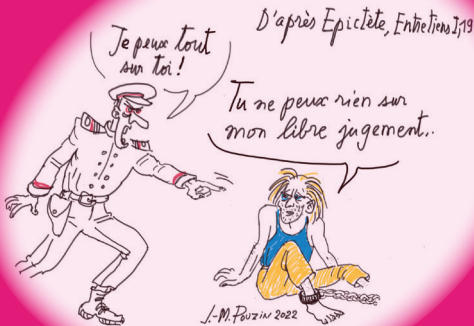


RENCONTRES PHILOSOPHIQUES

de Jean-Michel Pouzin
docteur en philosophie



'UN ESCLAVE PEUT-IL ÊTRE LIBRE ET HEUREUX?'



JEUDI 11
MAI 2023
à 18 h 30

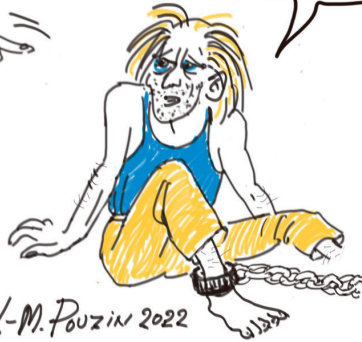
à l'espace Didier Bienaimé

Entrée libre

D'après Epictète, Entretiens I, 19

Je peux tout
sur toi!

Tu ne peux rien sur
mon libre jugement..



L.-M. Pouzin 2022

RENCONTRES PHILOSOPHIQUES du
CENTRE CULTUREL de la Chapelle Saint Luc

Jeudi 11 mai 2023, 18 h 30

Un esclave peut-il être libre et heureux ?

Textes d'Épictète, Marc Aurèle, Descartes, Spinoza, Kant

La question qui donne son titre à la conférence semble être une plaisanterie ! Si on entend esclave non pas au sens moral, c'est-à-dire d'un individu soumis à ses passions (toxicomanie, jeux, luxe, domination..), mais au sens politique, il paraît évident qu'un esclave ne peut être ni libre ni heureux. Il est en effet privé non seulement de ses droits de citoyen, mais aussi de ses droits d'être humain. Réduit à l'état de marchandise, de « bien meuble »¹, il est le jouet de ses maîtres et ne peut se soustraire aux conditions d'exploitation et de châtements corporels.

Pourtant, une philosophie antique a soutenu que le bonheur parfait, celui qui ne comporte pas de degrés, est non seulement immédiatement accessible à l'être humain, mais qu'il est aussi accessible à un esclave au sens politique, c'est-à-dire à un être humain auquel n'est pas reconnu le droit d'être un être humain ! On a reconnu la philosophie stoïcienne, qui est probablement la seule philosophie, la seule pensée de la totalité, qui ait été pratiquée à la fois par un esclave, Épictète, et un empereur, Marc Aurèle.

Pour discuter de cette philosophie après en avoir exposé les principes, il est nécessaire d'y voir plus clair dans les significations opposées des mots liberté et bonheur.

1) Homonymie de la liberté

On se bat pour ses droits de citoyen ou pour être respecté en tant qu'homme parce qu'on ne doute pas qu'on est libre de penser et de vouloir. Pourtant la liberté au sens politique n'a rien à voir avec la liberté intérieure, proprement individuelle, celle du pouvoir du "je veux", ce libre-arbitre qu'acquiert peu à peu l'enfant et que perd le "fou". Cette liberté de la volonté, dite liberté de *fait*, est au

¹ Cf. le célèbre Code noir (1685).

fondement de la liberté morale, parce qu'elle permet de choisir entre le bien et le mal. Elle peut (ou elle devrait) être totale, tandis que l'autre, la liberté dite de *droit*, est nécessairement limitée.

C'est cette liberté de droit (et non pas la liberté de juger ou de vouloir !) que perd en partie le citoyen qui viole la loi. Un condamné à la prison, par exemple, perd ses droits civiques, sans pour autant perdre ses droits de l'homme. À la différence de l'esclave, marchandise qui garde pourtant la capacité de libre jugement, être humain qui n'a même plus le droit d'être un être humain !

L'exemple le plus simple de la différence fondamentale des deux libertés est celui du tyran disant à l'esclave : « Je peux tout sur toi ! », et de l'esclave lui répondant : « Tu ne peux rien sur ma volonté (ou mon jugement). » (d'après Épictète, *Entretiens*, I, 9). Lequel des deux est-il totalement libre ? Les deux, mais aussi ni l'un, ni l'autre ! Ne pas distinguer les deux libertés rendrait impossible une réponse cohérente à la question. Quelles sont plus précisément ces deux libertés essentiellement différentes ?

Définir la liberté par l'absence de contrainte est mal définir, puisqu'une définition ne peut pas être négative (dire qu'une chose est non-rouge n'est pas dire ce qu'elle est). Positivement, deux idées fondamentales de la liberté sont possibles :

1) la liberté *de fait* ou la liberté au sens métaphysique, appelée aussi morale et psychologique, i.e. le pouvoir du moi d'être cause de la volonté de ses actes, indépendamment des mobiles sensibles et des motifs intellectuels. Ses synonymes sont la *spontanéité*, opposée au *déterminisme*, le *libre-arbitre* et la *responsabilité*, opposés au *destin* ou au *hasard*.

2) La liberté *de droit* ou les libertés au sens politique, i.e. le pouvoir d'agir ou de faire ce qu'on veut indépendamment de la volonté d'autrui ou avec son autorisation. Elle a pour synonymes l'*indépendance*, opposée à *servitude*, la *licence*, permission d'agir à sa guise.

Du face à face stoïcien du tyran et de l'esclave, il résulte que « la » liberté en général ne signifie rien et que les deux libertés possibles sont indépendantes l'une de l'autre, « libres » l'une de l'autre, si dire se peut.

La philosophie de Spinoza en témoigne parce que, d'un côté, il démontre que la volonté humaine ne peut pas être libre, être la cause de soi : « les hommes se trompent en ce qu'ils se croient libres ; et cette opinion consiste en cela seul qu'ils ont conscience de leurs actions et sont ignorants des causes par où ils sont déterminés ; ce qui constitue donc leur idée de la liberté, c'est qu'ils ne connaissent aucune cause de leurs actions. » (*Éthique*, II, Prop.35, Scolie)

Et, de l'autre côté, il affirme que « la fin de l'État est en réalité la liberté » et que la démocratie est l'État dans lequel l'homme est le plus libre : « La fin de l'État est donc en réalité la liberté. » (*Traité théologico-politique* (1670), ch. XX, § 6, trad. Appuhn, G.F., p.329)

2) Homonymie du bonheur

Dans le concept vague de bonheur, se confondent toute une série de termes voisins et rivaux, tels que plaisir, joie, béatitude, quiétude, félicité, sérénité.. Mais le mot « bonheur » peut avoir une définition claire, celle d'« état de bien-être total », si nous raisonnons sur les fins dernières de l'action.

En effet toutes les fins (ou buts) de l'action, c'est-à-dire tous les biens, ne sont désirés, explique Aristote, qu'en vue du bonheur, tandis que « personne ne choisit le bonheur pour atteindre les autres biens » (*Éthique à Nicomaque* I, 5, 1097 b 1-6), tels que la gloire, le plaisir, la richesse, la pensée, la vertu.. Sinon, il y aurait « progression à l'infini », chaque fin devenant un nouveau moyen. Autrement dit, *tout être humain veut être heureux*, y compris le suicidaire. En effet, la devise du suicidaire n'est pas : « plutôt la mort que *la vie* », mais : « plutôt la mort que *cette vie-là* ». C'est *sa* vie malheureuse qu'il ne supporte plus, non pas *la vie*. Kant dit même que le suicidaire « préfère son bonheur à lui-même ».

Pourtant, *nous ne sommes pas libres d'être heureux*. Car, suivant son étymologie latine², qui est « bonum augurium », la « bonne chance », le bonheur arrive par chance, donc de façon imméritée et injuste. Or, si le bonheur est une chance, un hasard favorable, il est très déraisonnable d'en faire l'unique but de sa vie, puisque la malchance est aussi probable que la chance. Une bonne santé est l'exemple le plus flagrant d'un tel hasard.

Les Stoïciens réussissent-ils à « faire mentir » l'étymologie du mot bonheur en donnant à connaître et surtout à pratiquer les moyens d'être parfaitement heureux et totalement libre ?

3) L'ataraxie des stoïciens.

Le libre bonheur des Stoïciens, ou sérénité (en grec, *ataraxie*), se comprend le mieux à partir du début du *Manuel* attribué à Épictète,

² L'étymologie de « bonheur » est semblable en grec (*eutuchia, eudaimonia*) ou en anglais (*happiness* vient de *to happen*, arriver).

ce livre que le sage doit porter avec lui (*Manuel* traduit le grec Ἐγκχειρίδιον, Enkheiridion, qui signifie « dans la main ») :

« Partage des choses : ce qui est à notre portée, ce qui est hors de notre portée. À notre portée, nos jugements, nos impulsions, nos désirs, nos aversions, tout ce qui est notre œuvre propre ; hors de notre portée, le corps, l'avoir, la réputation, le pouvoir, en un mot tout ce qui n'est pas notre œuvre propre.

Et si ce qui est à notre portée est, par sa nature, libre, sans empêchement, sans entrave ; ce qui est hors de notre portée est inversement inconsistant, esclave, empêché, étranger.

Souviens-toi donc que si tu estimes libre ce qui par sa nature est esclave, et propre ce qui est étranger, tu seras entravé, tu seras dans le deuil, tu seras troublé, tu t'en prendras aux dieux et aux hommes ; mais si tu n'estimes étant à toi que ce qui est à toi, et si tu regardes comme étant à autrui ce qui, en effet, est à autrui, personne ne te contraindra jamais, personne ne t'empêchera, tu ne t'en prendras à personne, tu n'accuseras personne, tu ne feras absolument rien contre ton gré, personne ne te nuira ; tu n'auras pas d'ennemi, car rien de nuisible ne t'affectera. »

Si le bien et le mal ne sont nulle part ailleurs que dans notre libre jugement, dans notre volonté, et si notre volonté dépend entièrement de nous, alors seul notre libre jugement fait toute notre valeur. Il suffit alors de faire son « devoir », c'est-à-dire de vouloir ce que veut le Tout pour être serein. En effet, que l'univers soit mû par le destin qui est nécessité (en grec, *ananké*), ou bien par le destin qui est providence (en grec *pronoia*), ou bien enfin par le chaos, rien ne nous ôtera notre intelligence (en grec *nous*)³, qui est le meilleur de nous-mêmes. Autrement dit, il suffit de bien juger pour bien faire et donc pour être heureux

« Ce qui tourmente les hommes, ce ne sont pas les événements, mais les évaluations (*dogmata*)⁴ qu'ils en font. Ainsi, la mort n'est rien de terrible [...] mais l'évaluation prononcée sur la mort : qu'elle est terrible, voilà ce qui est terrible. Donc, lorsque quelque chose nous contrarie, nous tourmente ou nous chagrine, n'en accusons personne d'autre que nous-mêmes : c'est-à-dire nos évaluations. » (*Manuel*, 5)

³ Marc-Aurèle, *Pensées*, XII, 14, Les belles lettres, p.138. Le titre de l'œuvre en grec est Τὰ εἰς ἑαυτὸν, qui signifie « à soi-même ». Cela indique assez clairement que ces *Pensées* ne sont pas adressées à autrui.

⁴ Les « dogmata » sont des évaluations ou des jugements qui peuvent être vrais ou faux.

Cette dernière pensée est abondamment utilisée sans référence à Épicète, et donc en ce sens pillée, par la plupart des gourous ou maîtres spirituels en tout genre, surtout dans le « développement personnel »⁵. Populairement, cette pensée est illustrée par le jugement porté sur le verre à moitié vide ou à moitié plein. À quoi on peut ajouter que le verre peut être jugé parfaitement plein si l'on juge que le verre est.. deux fois trop haut !

La conception stoïcienne du bonheur dépend de celle de la « Nature ». L'univers est un tout matériel animé par une raison ou une légalité providentielle, qui est Dieu. Cette raison (en grec « logos ») est la cause finale intérieure de tout ce qui arrive, sauf de notre volonté. Mais elle s'ignore elle-même, parce qu'elle est parfaite, comme l'instinct, qui n'a pas besoin de délibérer ou de réfléchir pour atteindre ses buts. La devise des Stoïciens, « Suivre la Nature », signifie donc suivre sa vraie nature, qui est d'être le seul lieu de l'univers matériel où l'ordre divin et rationnel prend conscience de lui-même et peut se contempler. Notre unique grandeur est ainsi la contemplation de l'ordre de l'univers et le consentement à cet ordre (cf. Marc-Aurèle, *Pensées pour moi-même*).

C'est pourquoi « Ne cherche pas à faire que les événements arrivent comme tu veux, mais veuille les événements comme ils arrivent, et le cours de ta vie sera heureux » (*Manuel*, VIII)⁶.

On voit que le stoïcien ne se résigne pas devant le destin, mais qu'il décide d'en bien juger en se plaçant du point de vue du Tout.

4) Quatre objections au libre bonheur stoïcien :

1) L'idéal stoïcien est l'apathie, c'est-à-dire l'indifférence aux passions et à la douleur. Il s'exprime dans la formule : « Plus tu es impassible, plus tu es puissant ». Cet idéal nous est en réalité inatteignable, parce qu'en raison de notre incarnation, nous ne pouvons pas être indifférents à la sensibilité. Le sage ne peut pas être heureux dans le fameux taureau de Phalaris ;

2) L'indifférence par rapport aux désirs et passions suppose que notre jugement dépend totalement de nous. Il est pourtant difficile de nier en chacun de nous ce que les psychanalystes nomment l'inconscient refoulé, sans l'hypothèse duquel beaucoup de pensées conscientes seraient inexplicables (par exemple, les lapsus) ;

⁵ Cf. l'excellent « Le développement personnel » de Michel Lacroix, éd. Marabout (2000).

⁶ *Manuel d'Épicète*, trad. E. Cattin, G.F., 1997, p.67.

3) la liberté absolue de la volonté est logiquement incompatible avec la nécessité absolue des lois de la nature, c'est-à-dire avec le fatalisme. Si « tout » est déterminé par l'inflexible et inexorable destin, la liberté de la volonté est une illusion.

4) Toute morale qui prétendrait déduire les normes morales ou éthiques à partir du donné naturel ou physique, autrement dit, qui prétendrait déduire ce qui *doit* être voulu à partir de ce qui *est* en fait nierait l'autonomie de la liberté humaine. Les normes de la « nature » sont amORALES, neutres du point de vue du bien et du mal, parce qu'elle sont soumises au seul principe de conservation des espèces, dont les moyens sont la viabilité et la force. Les normes morales/éthiques et juridiques n'ont donc leur fondement que dans la libre volonté rationnelle des êtres humains.

Le véritable père, par exemple, n'est pas le géniteur, mais le parent éducateur, car seul ce dernier a éduqué l'enfant (*in-fans*, celui qui ne parle pas), suivant l'étymologie du verbe éduquer (*ex-ducere*, faire sortir de). Il l'a conduit de la viabilité et du « désir » à la liberté et au « logos » (mot grec signifiant à la fois parole et raison). Par suite, un comportement sexuel humain qui n'a pas pour but la reproduction de l'espèce, tel que l'homosexualité, ne peut pas être qualifié de « contre-nature », de dénaturé ou de pervers. En paraphrasant Jean-Jacques Rousseau, on peut dire que l'être humain est, par son enfance, privé de nature, au sens d'un instinct, pour pouvoir et devoir se donner une nature (ou essence) et des lois, par la liberté de sa volonté, à travers une culture et une civilisation singulières.

5) La liberté au sens métaphysique ou moral

La vérité des Stoïciens est la vérité de la liberté de la volonté, celle qu'on appelle métaphysique, parce qu'elle dépasse l'expérience des phénomènes de la nature, celle des corps. Nul ne peut supprimer sa propre expérience « intérieure » et subjective de cette liberté. Mais la réalité absolue ou inconditionnelle de cette expérience fait problème. Descartes juge qu'elle est évidente :

« La liberté de notre volonté se connaît sans preuve, par la seule expérience que nous en avons » (*Principes de la philosophie*, I, 39). L'expérience, par exemple de mouvoir ses propres doigts, est une évidence d'acte libre. Or pour Descartes toute idée évidente est vraie. Donc la liberté de la volonté est vraie.

Descartes distingue deux degrés de cette *liberté absolue* du « je » (en latin, *ego*) : la *liberté d'indifférence*, qui permet, par comparaison, de faire pencher la balance quand les plateaux sont égaux, i.e. quand les possibilités contraires de prendre parti sont égales ; et

le *libre-arbitre*, qui permet de renverser la balance, i.e. de vouloir contre toute raison : « voir le meilleur, suivre le pire » (d'après Ovide). Sans du tout l'expliquer, nous avons plus haut fait allusion à Spinoza, qui nie la liberté de la volonté. Qui alors a raison ?

Il revient à Kant d'avoir prouvé que le conflit symbolisé par l'opposition de Spinoza à Descartes est insoluble par la raison théorique (cf. Kant, *Critique de la raison pure*, *Troisième antinomie* de la *Dialectique transcendantale*). Ce conflit oppose 1) la **causalité libre**, déterminée seulement par elle-même (*principe de la morale*, parce que si le « je » n'est pas la cause libre de sa volonté, il n'est pas responsable de ses actes), et 2) la **causalité naturelle**, appelée aussi *déterminisme* (*principe de la science*, parce que si les phénomènes ne sont pas déterminés par des causes nécessaires, l'explication de la nature par des lois, autrement dit, la science est impossible).

Nous savons donc que nous ne saurons jamais avec une certitude objective si notre volonté est libre. Mais ce conflit est *soluble* par la *raison pratique*, c'est-à-dire morale. Celle-ci se contente de formuler ce qu'implique l'humble conscience morale commune, quand elle se sent « obligée », quand elle dit agir par **devoir**.

6) Y a-t-il un droit au bonheur ? Autrement dit, le bonheur individuel peut-il être à la charge de l'État ?

Le préambule de la *Déclaration d'indépendance* des États Unis d'Amérique (1776) mentionne, on le sait, « the pursuit of happiness », parmi les trois « inherent and inalienable rights ». Est-ce parce que l'État a pour but l'intérêt général qu'il a aussi pour but cet intérêt particulier prioritaire qui est le bonheur individuel ? Le bonheur est-il une affaire publique, autrement dit politique, ou bien une affaire privée, autrement dit morale, éthique ?⁷

L'argument majeur des partisans du droit au bonheur consiste à montrer que le bonheur privé dépend de l'économie des biens et services, qui, elle-même dépend de l'État. Pour assurer la prospérité économique, et même pour « changer la vie ! », l'État doit donc intervenir dans l'inégalité des résultats du marché économique, et, par exemple, garantir l'égalité des chances et instituer des protections médico-sociales.

⁷ L'État du Bhoutan a promu en 1972 un nouvel indice économique, le B.N.B., le bonheur national brut, qui a fait l'objet de nombreuses conférences internationales.

Toutefois, ce projet d'un État-Providence soulève au moins deux objections :

a) en pratique démocratique, satisfaire la majorité revient à frustrer la minorité ; inversement, en pratique non démocratique, l'État de type dirigiste voudra « faire le bonheur des citoyens malgré eux ». Il est clair que ce bonheur collectif imposé aboutit au malheur collectif, parce que le bien moral et la vertu imposés par la loi juridique ne peuvent qu'aboutir à la Terreur.. L'Histoire du XX^{ème} siècle en a donné des exemples.

b) Admettons que le bonheur de chaque citoyen puisse se déduire d'un bonheur collectif. Il faudrait que tous les citoyens puissent s'accorder sur une définition objective du bonheur. Or il est impossible de trouver une définition quantitative ou arithmétique du bonheur individuel.

John Stuart Mill, philosophe de l'« utilitarisme », se distingue sur ce point de son maître Jérémy Bentham en définissant le bonheur non pas par la seule quantité de plaisirs, mais aussi par leur qualité. D'où sa fameuse formule : « [Mieux vaut] être Socrate insatisfait qu'un imbécile satisfait »⁸.

7) La liberté de droit n'est possible qu'en République

Mais qu'est-ce que la République ? Un « État régi par des lois » (Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, L.2, ch.6).

Mais quelles lois ? Des lois qui sont deux fois la « chose publique » (*res publica*) : universelles dans leur origine, car *tous* les citoyens font la loi ; universelles dans leur application, car *tous* les citoyens ne se soumettent volontairement qu'à la loi qu'ils ont faite eux-mêmes pour tous (cf. Rousseau : « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté », *Ibid.*, L. I, ch.8).

Il en résulte une égalité de tous devant la loi qui concilie la liberté et la justice. D'où il suit aussi que « Tout gouvernement légitime est républicain » (*Du contrat social*, L.2, ch.6).

Telle est l'« idée » de république, qui sert de norme aux Républiques qui prennent corps dans l'Histoire. Pour que cette idée de République soit complète, il faut y ajouter la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, l'indépendance des juges et enfin ce contre-

⁸ John Stuart Mill, *L'utilitarisme*, é.o. 1871, Flammarion, 1988, chap.2, p. 54.

pouvoir qu'est, précisément, le droit à la libre expression. La vérification des faits y suppose l'existence de journalistes indépendants.

8) Sans le droit de liberté d'expression,
le peuple n'est pas libre

Il est en France défini dans l'article 11 de la *Déclaration des droits de l'homme* de 1789⁹ : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». On voit qu'il est écrit : « sauf à répondre de l'abus de cette liberté ». La liberté d'expression en France n'est donc pas illimitée, à la différence, par exemple, de ce que déclare le *Premier amendement de la Constitution américaine* : « Le Congrès ne fera aucune loi [...] pour limiter la liberté d'expression, ou de la presse (*Congress shall make no law [...] abridging the freedom of speech, or of the press*) »¹⁰.

Pourquoi dit-on que la liberté d'expression est « au fondement de toutes les libertés » ? Dans *Sur le lieu commun : il est possible que ce soit juste en théorie, mais en pratique, ça ne l'est pas*, Kant affirme que « la liberté d'écrire, maintenue dans les limites du respect et de l'amour de la constitution [...] l'unique palladium des droits du peuple » (II, § 23), l'unique rempart de la liberté de droit. Pourquoi, sans ce droit, aucun autre droit ne pourrait-il être garanti ?

Deux arguments peuvent être avancés. Le premier est que, sans ce contre-pouvoir, l'État est **despotique**, au sens de Hobbes (*Le Léviathan*, 1651). L'ordre et la sécurité sont garantis par une autorité rationnelle qui fait la loi à la place du peuple. Mais les citoyens ont renoncé à la liberté.

Le second argument consiste à supposer que la loi juridique et son application soient parfaites. Le droit de libre expression serait inutile. Or la loi et son application sont indéfiniment perfectibles s'il est vrai que le propre de la démocratie est de « s'auto-instituer » explicitement¹¹. Par conséquent, il est absolument nécessaire que

⁹ L'article Préambule de la Constitution de 1958, texte qui fonde la 5^{ème} République, renvoie à la Déclaration de 1789. Celle-ci ne s'impose au pouvoir législatif en France que depuis 1971, date à laquelle le Conseil constitutionnel a décidé que les lois contraires au Préambule étaient contraires à la Constitution.

¹⁰ Cet amendement souffre de nombreuses exceptions (l'obscénité, la diffamation..).

¹¹ Cf. Cornélius Castoriadis, *Le contenu du socialisme*, 1979, Introduction : « Une société juste est une société où [...] il y a toujours possibilité socialement effective d'interrogation sur

tous les citoyens puissent comparer et confronter publiquement leurs opinions concernant le bien commun et la justice. Kant va plus loin encore, en affirmant que « l'autorité extérieure qui arrache aux hommes la liberté de faire part publiquement, chacun, de ses pensées, leur arrache en même temps la liberté de *penser* » (Kant, *Qu'est-ce que s'orienter dans la pensée ?*). Sans la liberté de soumettre ses pensées aux jugements d'autrui, pas de recherche de la vérité, pas de sciences !

Le problème de la liberté politique est donc théoriquement résolu, à condition de ne pas supposer qu'il faut que l'homme soit moralement bon pour qu'il soit un bon citoyen. « *Un peuple de démons peut se gouverner républicainement* » (Kant, *Projet de paix perpétuelle*).

Des démons sont des êtres intelligents et purement méchants, car voulant le mal pour le mal. Ils ont tout intérêt à la République parce qu'elle leur permet la plus grande liberté d'action. Le démon républicain est ainsi très rationnel (par calcul) et très déraisonnable (par intention).

L'art politique doit donc être défini uniquement par la pratique ou l'application du droit, qui est la norme du juste et de l'équitable. Il s'arrête où commence la pratique de la vertu, volonté constante du bien. Car la confusion utopique du droit et de la morale, i.e. du juste et du bien, conduit nécessairement à la **Terreur**. Celle-ci cherche à peser les pensées ou les intentions des citoyens, ce qui est impossible. D'où un soupçon généralisé, qui conduit périodiquement à des simulacres de procès en trahison et à des épurations¹².

Il reste à réaliser cette liberté républicaine, i.e. à se libérer. Cette libération a lieu dans l'Histoire, sous deux formes :

1) le progrès du droit, qui prépare la moralité, mais qui ne peut pas l'établir ;

2) le travail, car seul le travail sur nous-mêmes nous libère du travail sur les choses (« le travail libère », en allemand : *Arbeit macht frei*) ! Sans cela, nos rapports politiques de travail demeurent dissimulés par la fausse conscience de la réalité politique qu'est une « idéologie » (Marx, *Critique de l'économie politique*) et nous ne pouvons pas devenir notre propre œuvre dans l'horizon d'un droit cosmopolitique.

la loi et sur le fondement de la loi. C'est là une autre manière de dire qu'elle est constamment dans le mouvement de son auto-institution explicite ».

¹² Cf. Robespierre : « Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur. La terreur [...] est donc une émanation de la vertu » (Discours du 5 février 1794, *Œuvres*, t. X, p.357)

Conclusion

Un esclave au sens politique peut être totalement libre et parfaitement heureux, au sens d'un état de bien-être total et durable, à la seule condition que nous raisonnions à partir de la philosophie stoïcienne, en particulier celle d'Épictète et de Marc Aurèle.

Mais puisque cette philosophie est réfutable dans ses principes, il devient impossible de soutenir qu'un être humain peut être totalement libre en étant privé de toute liberté de droit, et de soutenir qu'il peut être constamment et totalement heureux en ne faisant que vouloir son devoir moral.

Ce qui cependant demeure actuel dans ce stoïcisme est la prise de conscience de la liberté au sens moral, c'est-à-dire du pouvoir irremplaçable, libérateur et presque infini que nous avons sur nos pensées. Qui peut nier que ce qui rend malheureux l'être humain est presque toujours son interprétation de ce qui lui arrive ?

Le véritable bonheur ne pouvant pas être un droit individuel, autrement dit, une obligation de l'État, reste le problème de la liberté au sens politique. Il est clair qu'en tant que « pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui », elle exclut absolument l'esclavage au sens juridique ! L'unique forme de société qui accorde l'autorité et la liberté d'agir est alors la République, « État régi par des lois ». Mais, en raison de la différence entre liberté morale et liberté juridique, souvenons-nous qu'« *un peuple de démons peut se gouverner républicainement* » (Kant, *Projet de paix perpétuelle*). Une République composée de parfaits citoyens ne supprimerait donc pas les « esclaves » moraux, les personnes soumises à leur passion, quelle qu'elle soit.

Toutefois, pour que l'obéissance aux lois républicaines apparaisse constamment voulue, pour qu'un peuple soit effectivement libre, l'unique condition à remplir est un droit dont dépendent tous les autres : celui de libre expression. Sans ce contre-pouvoir, le citoyen n'est pas éclairé et ne peut donc pas juger des choses publiques en connaissance de causes. Le signe en est la liberté de la « presse », et le moyen, l'école républicaine, lieu d'éducation de la raison.

Il n'est pas exclu qu'il y ait un grand et durable « bonheur » à accroître ses connaissances en vue du bien commun !

©Jean-Michel Pouzin
agrégé et docteur en philosophie

Le débat continue sur le forum
du site internet de l'espace Didier Bienaimé,
M. Pouzin y répondra à vos questions ou réflexions.

www.espacedidierbienaime
rubrique : « Agenda / Les rencontres philosophiques ».

Notre prochaine rencontre : saison 2023 - 2024



Ville de La Chapelle Saint-Luc

Espace Didier Bienaimé
Centre culturel
25 bis avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle Saint-Luc
Billetterie : 03 25 74 92 12
reservation@la-chapelle-st-luc.eu
www.espacedidierbienaime.fr



@ESPACEDBIENAIME